DISCOURS DE M. LE PREFET – CONGRES DES MAIRES DU NORD - jeudi 11 JUIN 2015
Gayant Expo à Douai

Monsieur le sénateur, président de l'association des maires du Nord,
Mesdames et messieurs les parlementaires,
Monsieur le maire de Douai,
Monsieur le président du conseil départemental,
Monsieur le président de l'association nationale des élus du littoral, président de l'association des maires du Pas-de-Calais,
Monsieur le président de la communauté d'agglomération du Douaisis,
Mesdames et messieurs les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale,
Mesdames et Messieurs les maires,
Mesdames, Messieurs les directeurs départementaux des services de l'Etat et des collectivités territoriales,
Mesdames, Messieurs,

Monsieur le sénateur, je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre invitation. Je suis très heureux de me trouver pour la première fois devant votre assemblée à l'occasion de ces journées de travaux et de débats. J'ai tenu, malgré une visite ministérielle importante, à marquer par ma présence, la considération que je porte aux élus locaux.

Je souhaite ici saluer le travail effectué par l'Association des maires du Nord et tous les maires du département en étroite relation avec l'État. Je veux vous remercier pour votre confiance, votre disponibilité et votre action au service de l'intérêt général.

Mon expérience de terrain et mes fonctions m'ont permis de connaître et d'appréhender la charge publique qui est la vôtre.

Je connais les difficultés et les interrogations auxquelles vous êtes confrontés. Je sais que votre tâche devient de plus en plus difficile dans cette période de difficultés économiques que connaît notre pays.
Soyez assurés du soutien et de l'accompagnement des services de l'État. Nous serons toujours à votre disposition et à vos côtés dans la réalisation de vos projets.

Je sais qu'une de vos premières préoccupations est la sécurité. Les maires sont en effet devenus des acteurs de premier plan dans ce domaine qui interpellent nos concitoyens.

1- La sécurité

Je voudrais tout d'abord rappeler que l'année 2014 a été marquée par une mobilisation particulièrement forte de l'ensemble des forces de l'ordre sur le territoire du Nord. Cette présence fut notamment renforcée dans les zones de sécurité prioritaire (ZSP) avec un travail partenarial remarquable engagé avec les procureurs et les maires des communes.

L'action des forces de l'ordre donne des résultats encourageants dont nous pouvons nous féliciter. Au total, nous constatons une baisse du nombre global de faits de délinquance : moins 3,5 % ; soit 5.500 faits en moins.

Nous avons également progressé en termes de taux d'élucidation, grâce à un renforcement de l'engagement de la police technique et scientifique et grâce à l'accroissement du dispositif de vidéo-protection. Ces actions portent leurs fruits. Elles préservent la motivation des personnels malgré les fortes sollicitations dues à une actualité riche depuis le début de l'année.

Face à ces résultats satisfaisants, notre mobilisation doit rester intacte. En effet, de nombreuses problématiques demeurent dans le département et d'autres ont pris une importance grandissante au cours de l'année.

En premier lieu, je pense au plan Vigipirate renforcé suite aux terribles attentats de janvier. L'État est déterminé à contrer toute menace terroriste. Grâce à l'engagement accru de nos militaires dans le

cadre de l'opération Sentinelle, notamment devant les lieux de culte, nous dissuadons les attaques potentielles et nous renforçons le sentiment de sécurité parmi nos concitoyens. Je salue ici, la forte réactivité des élus du Nord lors des événements dramatiques de ce début d'année en France. Vous le savez, le département du Nord n'est pas épargné par ces risques d'actions ni par la présence de personnes susceptibles de se radicaliser pour agir sur le territoire français ou partir en Syrie. Plus que jamais, nous devons observer, recueillir et signaler tous les comportements déviants chez nos jeunes, filles et garçons. Ces jeunes gens, en raison d'un mal être et/ou de mauvaises fréquentations, peuvent partir vers le chemin sans retour du terrorisme. Mes services, notamment ceux de la sécurité intérieure, sont sur ce sujet à votre disposition de façon permanente.

Ensuite, j'ai la ferme intention d'éradiquer les réseaux de trafic de produits stupéfiants qui subsistent dans le Nord. Je vous réaffirme aujourd'hui qu'aucune zone de non-droit n'existe et n'existera dans ce département. Dans ce combat de tous les instants, nous pouvons compter sur l'engagement indéfectible des services de l'État.

L'autre grand sujet nécessitant votre engagement total est celui de la sécurité routière. Lorsque les chiffres sont mauvais au plan national avec +3,7% de tués sur les routes, ce ne sont pas moins de 16 morts supplémentaires en 2014 dans le département du Nord soit + 23 %. Quel gâchis et que de drames familiaux ! Il reste encore à améliorer le réseau pour limiter la vitesse en certains secteurs sensibles. Il reste, encore et surtout, à former et convaincre que la route doit être partagée.
D'Avesnes-sur-Helpe à Dunkerque, de la route communale à l'autoroute, de jour comme de nuit, les accidents surviennent et concernent tout particulièrement les usagers vulnérables que sont les piétons, les cyclistes, les personnes âgées. Ces personnes vulnérables ont aussi la responsabilité de leur propre sécurité et trop souvent je constate des fautes graves de comportement de ces usagers, piétons et cyclistes, traversant en dehors des passages protégés, ne respectant pas la signalisation notamment. L'alcool, la vitesse et les stupéfiants sont encore beaucoup trop présents dans les accidents constatés. Cette situation est intolérable et j'ai demandé à la police et à la gendarmerie, en lien avec les procureurs de la République, une application stricte de la tolérance zéro.

Parallèlement, nous devons accentuer les efforts en matière de cambriolages, de vols d'automobile et de violences aux personnes. Dans ces domaines, la coopération avec les mairies et, là où elles existent, leur police municipale, est essentielle.

Pour répondre à ces problématiques et en soutien aux collectivités territoriales, l'État s'engage fermement. Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) est mobilisé plus que jamais avec des dotations spécifiques pour aider les collectivités dans leurs projets d'armement et d'équipement de leurs polices municipales. Ce soutien porte aussi sur leurs projets de création ou d'extension des réseaux de vidéo-protection. Plus globalement, le FIPD soutien les multiples projets dans le domaine de la prévention de la délinquance grâce à un effort financier de l'État s'élevant à 2 M€.

Le partenariat avec les collectivités locales dans le domaine de la sécurité, c'est également le nécessaire achèvement du schéma départemental d'accueil des gens du voyage. 150 places ne sont pas encore réalisées et c'est justement ce qui aboutit aux installations illicites et successives notamment dans la métropole lilloise. De même, je note aussi l'absence, dans plusieurs arrondissements, d'aires de grand passage. Ces manques, là aussi, génèrent des implantations massives de caravanes durant l'été. Il faut aller au bout du schéma pour permettre d'imposer le respect des installations de la part de la communauté des gens du voyage. A cette fin, j'ai décidé de recruter un médiateur dédié aux gens du voyage. Toutefois, celui-ci ne pourra agir lorsqu'il s'agira de communes ne respectant pas leurs obligations législatives.

Face à tous ces enjeux de sécurité qui préoccupent particulièrement nos concitoyens, la mobilisation doit rester plus que jamais forte. Même s'il reste encore beaucoup à faire, je peux vous affirmer que je ne tolérerai pas que l'autorité de l'État soit remise en cause. Tous les jours, je veille à l'engagement des sous-préfets d'arrondissement et des forces de sécurité pour lutter contre la délinquance sous toutes ses formes. Pourtant, l'implication seule de la police ne peut suffire. Il est essentiel que les maires soient au quotidien mobilisés pour entraîner derrière eux tous les acteurs locaux dans cette mission primordiale.

Seul le prononcé fait foi

2- La réorganisation territoriale

Je souhaite profiter de ma présence devant vous aujourd'hui pour rappeler l'esprit de la réforme territoriale engagée par le gouvernement. Elle vise trois objectifs : clarté, compétitivité et efficacité.

La clarté est nécessaire pour simplifier l'organisation territoriale de notre pays et la rendre plus lisible pour les citoyens, bien sûr, mais aussi pour les élus locaux. Force est de constater que l'intérêt pour al chose publique et le destin collectif est de moins en moins fort dans notre société. Je suis convaincu que ce phénomène, qui peut être grave si nous n'y prenons pas garde, est directement lié à l'illisibilité de notre système.

Un premier volet a été ouvert en janvier 2014 avec la loi dite de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) qui comportait d'importantes dispositions relatives à la rationalisation de l'action publique locale et à la reconnaissance du fait métropolitain. C'est dans ce cadre qu'a été créée le 1er janvier 2015 la Métropole européenne de Lille.

Le deuxième volet de cette réorganisation territoriale se trouve dans la loi du 16 janvier 2015. Elle vise à réduire le nombre de régions de 22 à 13. Comme vous le savez, notre région fusionnera au 1er janvier 2016 avec l'actuelle région Picardie, pour former une nouvelle grande région, porteuse de nombreuses opportunités d'avenir.

Le Président de la République m'a chargé, le 22 avril, de préfigurer cette région que l'on désigne aujourd'hui comme « Nord-Pas-de Calais-Picardie », afin d'animer et de coordonner la réforme de l'administration territoriale de l'État, sur son territoire, de mener le dialogue avec les élus et la concertation avec les organisations syndicales pour élaborer un projet d'organisation régionale.

Enfin, le projet de loi portant nouvelle organisation de la République (NOTRe), qui est en cours d'examen au Parlement, constitue le troisième volet de la réforme des territoires. Il vise à clarifier les compétences de chacun. Il propose d'attribuer aux collectivités régionales des compétences importantes et cohérentes. Cette montée en puissance sur des territoires plus vastes leur permettra de devenir de vrais moteurs de croissance économique, à l'instar des grandes régions européennes.

De plus, ce projet vise aussi à permettre à l'intercommunalité de monter se renforcer afin de porter des projets d'envergure, notamment en renforçant les compétences des EPCI à fiscalité propre en les dotant d'une taille significative.

A cet égard, il nous amènera à poursuivre l'effort de rationalisation du paysage intercommunal déjà largement concrétisé au travers du schéma départemental de coopération intercommunale. Ce schéma fut élaboré en 2011-2012 en concertation entre l'État et les élus, notamment les membres de la Commission départementale de coopération intercommunale, et son rapporteur général, monsieur le sénateur Masclet. Je rappelle que la mise en œuvre de ce schéma a permis de réduire le nombre d'EPCI à fiscalité propre, qui couvrent désormais l'intégralité du territoire, de 48 à 20 et le nombre de syndicats de 189 à 123.

Dès la promulgation de la loi NOTRe, attendue pour le mois de septembre, je poursuivrai ce mouvement de rationalisation en engageant la révision de ce schéma.

Enfin, cette réforme doit permettre à termes de réaliser des économies et réduire la dépense publique, conformément aux engagements de la France vis-à-vis de ses partenaires européens et à ceux du Président de la République.

Au total, cette réorganisation doit permettre une clarification du paysage institutionnel, avec des régions pilotes en matière de développement économique, des départements investis de la solidarité sociale et territoriale et un bloc communal en charge des services publics de proximité.

3- L'accompagnement de l'État dans un contexte difficile

Après la sécurité et la réorganisation territoriale, je souhaiterais aborder avec vous les efforts

d'accompagnement de l'État dans le contexte difficile que nous connaissons.

Nous évoluons dans un contexte qui se complexifie de plus en plus, notamment au regard des normes qui pèsent sur les collectivités locales, comme vous l'avez évoqué, monsieur le sénateur, et qui se sont multipliées dans tous les domaines.

A cet égard, l'objectif du gouvernement est d'arriver dès 2015 à un impact nul des nouvelles normes. Toute charge financière liée à l'impact d'une nouvelle loi ou d'une nouvelle réglementation devra s'accompagner de la suppression d'une norme de coût équivalent. A cette fin, le gouvernement est aidé par le Conseil national d'évaluation des normes.

Autre témoignage du souci de l'État d'ajustements en matière de normes, l'agenda d'accessibilité programmée. Ce nouvel outil vise à atteindre l'objectif d'accessibilité à tout et pour tous, voulue par la loi du 11 février 2005. L'agenda accessibilité programmée permet à tout gestionnaire / propriétaire d'ERP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015. La réglementation a également fait l'objet d'un ajustement applicable depuis le 01/01/2015 pour ce qui concerne les ERP existants.

Le dispositif des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) permet aux maîtres d'ouvrage et exploitants d'ERP qui ne sont pas en conformité avec les règles d'accessibilité au 1er janvier 2015 de s'engager sur un calendrier précis et resserré de travaux. Il constitue un engagement des acteurs publics et privés pour rendre la société accessible à tous dans des délais convenables et réalistes

Dans ce contexte, l'Ad'AP est un dispositif d'exception qui permet de poursuivre en toute sécurité juridique des travaux d'accessibilité après le 1er janvier 2015. Les Ad'AP sont obligatoires pour tout ERP sauf si les maîtres d'ouvrage et exploitants attestent de la conformité de leur établissement aux règles d'accessibilité. L'attestation de conformité devait être remise avant le 1er mars 2015.

D'autre part, comme pour les Ad'AP, le réajustement ***de l'environnement normatif*** s'appuie sur un dispositif prenant en compte les attentes et les contraintes de l'ensemble des acteurs concernés. Il s'agit de réajuster l'environnement normatif de l'accessibilité pour le rendre plus lisible et plus simple en actualisant de nombreuses normes et dispositions réglementaires. De même, il sera plus juste car il prendra en compte toutes les formes de handicap.

Le décret n°2014-1326 du 5 novembre 2014 et l'arrêté du 8 décembre 2014 introduisent une réglementation spécifique applicable pour la mise en accessibilité des ERP situés dans un cadre bâti existant. Ces textes assouplissent la réglementation par une prise en compte des contraintes liées aux bâtiments qui préexistent à la création de l'ERP.

En plus de l'accessibilité, la **réforme des rythmes scolaires** est un des enjeux auxquels vous devez faire face. A cette occasion, je salue les 323 communes qui ont validé un Projet Educatif Territorial. L'application de cette réforme représente certes un investissement financier important de la part des communes mais c'est aussi un investissement pour l'avenir de la jeunesse. Il permet l'accès de nos enfants à la culture et aux loisirs éducatifs.

L'année 2015 sera marquée par la généralisation de ces projets éducatifs territoriaux portés par les élus locaux. Les services de l'Etat, DASEN et DDCS, sont mobilisés pour vous apporter conseil et accompagnement dans cette élaboration.

De plus, le gouvernement a annoncé la pérennisation du fonds d'amorçage au-delà de l'année 2015-2016. Vous avez reçu, mesdames et messieurs les maires, en janvier de cette année, un courrier des deux ministres, de l'Education et de la Ville, au sujet de la pérennisation de ce fonds d'amorçage, devenu fonds de soutien.le nouveau dispositif prévu en loi de finances garantit le maintien de l'aide à son niveau actuel dès lors qu'est établi un projet éducatif territorial. Je rappelle que dans le nord, le fonds d'amorçage a représenté **17 millions d'euros au titre de l'année scolaire 2014-2015.**

Vous avez évoqué, monsieur le sénateur, président de l'association des maires du nord, les **difficultés**

des finances locales et la baisse des dotations de l'État.

Il est vrai que les collectivités locales participent, comme les autres administrations publiques, à l'effort de redressement des comptes de notre pays. Cet effort, programmé jusqu'en 2017, est proportionnel à leur poids dans la dépense publique. Les engagements de redressement des comptes publics sont un impératif de crédibilité envers nos partenaires publics comme privés. C'est également un devoir de bonne gestion financière que nous devons avoir vis-à-vis des contribuables.

Cet effort se traduit essentiellement par une baisse de la dotation globale de fonctionnement. Ainsi, pour le département du nord, le montant de la DGF du bloc communal est en baisse de 6,23 % par rapport à 2014 (4,55 % pour les communes et 8,84 % pour les EPCI.)

Cependant, ce redressement n'est pas aveugle et le gouvernement a la volonté de prendre en compte la situation des collectivités les plus pauvres, qui bénéficient de l'augmentation substantielle des crédits de la péréquation, en progression de plus de 327 M d'euros au plan national, dont 307 M pour le bloc communal auxquels s'ajoute la montée en charge programmée des fonds de péréquation entre collectivités. **C'est ainsi que la DSU qui, au plan national, progresse de 11,6 %, connaît une évolution supérieure dans le nord avec 14 ,28 %.**

Par ailleurs, je tiens à souligner que la DSU a augmenté de 71 % entre 2008 et 2015 (passant de 114 618 389 euros à 196 327 181 euros) et que la DSR a augmenté de 50 % sur la même période (passant de 16 094 835 euros à 24 241 285 euros).

De plus, le soutien à l'investissement public local est renforcé grâce notamment à la majoration au plan national des crédits du FCTVA de 3 % par rapport à 2014 et du taux de ce dernier qui passe de 15,761 % à 16,404 % en 2015, ce qui représente une augmentation de 4 %.

Quelques collectivités en situation financière difficile bénéficient d'un accompagnement renforcé des services de l'État , DRFIP, préfecture et sous-préfectures. Je voudrais souligner que leurs difficultés, pour une grande partie d'entre elles, sont conjoncturelles. Elles trouvent leur origine dans la réalisation d'équipements publics, scolaires par exemple, ou pour d'autres, dans la souscription d'emprunts toxiques. En aucun cas, je ne peux laisser dire que ces communes sont en faillite.

Le développement économique local est une des priorités de l'État. Parmi les outils mis en place, on trouve le CPER. **Le 18 mars dernier, à Lille, le Premier Ministre a signé le protocole d'accord politique sur le Contrat de plan Etat-région (CPER) 2015-2020, avec le Président du Conseil régional, mais aussi les présidents des conseils – alors – généraux du Nord et du Pas-de-Calais et le président de la Métropole européenne de Lille. Ce texte définissait le niveau d'investissement consenti par les partenaires : 750 M€ de la part de l'Etat, un montant équivalent pour le Conseil régional, et en tout 2 Mds€ pour l'ensemble des cinq partenaires.**

Grâce aux efforts de ces cinq partenaires nous serons même au final au-dessus de ces niveaux, ce qui est une bonne nouvelle pour la région.

Les assemblées concernées n'ayant pas encore délibéré, je ne donnerai de chiffres que pour l'Etat : ce sont **890 M € de crédits contractualisés** qui seront apportés à la région, **auxquels s'ajouteront** sur la même période plus de **880 M € d'autres crédits**, **soit 1,8 Md € pour le Nord Pas de Calais uniquement de l'État.**

Le protocole d'accord signé le 18 mars posait les grands principes d'engagement de ces partenaires au service du développement du Nord-Pas-de-Calais pour les 6 ans qui viennent :

- Une mobilisation totale en faveur de l'emploi dans toutes les dimensions thématiques du contrat en préparation ;
- Un effort très important pour les infrastructures et services de transports qui bénéficieront de plus de 700 M€, tous partenaires confondus et sur l'ensemble du territoire régional ; l'Etat apportera pour sa part 337 M€. Lors de la signature du protocole, le Premier Ministre avait pu ainsi citer les opérations routières prévues pour l'accessibilité de la métropole lilloise, le Valenciennois, l'Avesnois ; le ferroviaire, le fluvial, le portuaire sont autant au cœur des priorités de ce futur

contrat ;

- Le volet consacré à la transition écologique et énergétique mobilisera plus de 400 M€ des différents signataires (dont 125 M€ par l'État) ; il permettra à la région de lutter contre le réchauffement climatique, de développer la croissance verte mais aussi, très concrètement, d'apporter des solutions pertinentes pour traiter les problèmes que vous rencontrez, par exemple, sur la gestion de l'eau ou la préservation des ressources ;
- Un volet sur le numérique (320 M€) qui comprend un accent exceptionnel mis sur la constitution d'un réseau très haut débit dans les zones peu denses ; au regard des enjeux, l'État a d'ailleurs décidé de relever son niveau d'engagement : de 90 M€ initialement prévus, il sera d'au moins 150 M€ ;
- Une volonté partagée d'accentuer l'essor de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, dans toute la région : plus de 170 M€ seront mobilisés (dont 80 M€ par l'État) ;
- Le contrat comprend par ailleurs un volet territorial destiné à porter les valeurs d'égalité entre les territoires. Ce dernier porte une attention particulière aux territoires ruraux (l'État accompagnera ainsi les centres bourgs), qui sont une préoccupation de l'ensemble des partenaires, pour l'ensemble du contrat.

Sur la base de ce protocole, les négociations se sont poursuivies entre les partenaires. Elles ont abouti à un projet, soumis à consultation publique depuis le 13 mai. Cette consultation est possible jusqu'au 13 juin. Ce projet, affiné notamment dans sa dimension financière, a été stabilisé à la fin mai. Il va être soumis à compter de la semaine prochaine aux assemblées délibérantes.

L'objectif est partagé d'une signature fin juin - tout début juillet : la volonté de tous les signataires est bien en effet que ces crédits contractualisés soient très vite injectés dans l'économie, dans les territoires, pour soutenir leur développement.

Dès la rentrée, en accord avec le Président du Conseil régional je réunirai, avec les signataires du CPER, une Conférence des territoires qui permettra de présenter le contrat, d'en expliciter la mise en œuvre, et ainsi d'assurer son appropriation par les élus des territoires.

Il est important de retenir que le CPER n'est pas un dispositif hors sol : adapté aux besoins de la région, il est conçu en articulation avec les autres grands investissements publics dont la région va bénéficier : le Canal Seine Nord Europe, les crédits pour le renouvellement urbain, les crédits européens de la période 2014-2020. Soit en tout 6 Mds€ pour le Nord-Pas-de-Calais d'ici 2020.

Concernant les crédits européens, je souhaite m'arrêter quelques instants.
Reconnue comme région en transition grâce aux efforts développés par le gouvernement et par le Conseil régional, le Nord-Pas-de-Calais va en effet bénéficier sur la période 2014-2020 d'un montant de crédits européens de 1,1 Md€, identique à celui de la période précédente, alors même que ce montant est en diminution dans bon nombre d'autres régions.

Cette nouvelle génération de programmes opérationnels au titre de la politique européenne de cohésion va permettre d'injecter dans l'économie régionale 673 M€ pour le FEDER, 389 M€ pour le FSE et 45 M€ au titre de l'IEJ (initiative pour l'emploi des jeunes).

Les projets éligibles concernent de larges thématiques, qui recoupent assez largement ceux du CPER :
1/ recherche, innovation et développement économique (en lien avec la stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente : SRI-SI),
2/ nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC),
3/ transition énergétique et écologique,
4/ adaptation aux changements, attractivité et visibilité du territoire régional,
5/ initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ),
6/ éducation et formation tout au long de la vie.

Afin de faire pleinement bénéficier vos territoires de l'effet de levier des fonds européens, je vous invite à monter des projets structurants qui intègrent ces cofinancements européens : nous avons la chance de disposer de ces co-financements, il est fondamental de nous en saisir.

Dans le cadre de la réforme de la politique de la ville, le budget du département du Nord dont les crédits sont délégués par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale (ACSE) est le plus important de France avec celui du département de la Seine Saint Denis.

Le Nord fait partie des trois départements dont la dotation a été stabilisée dans un contexte budgétaire contraint depuis 3 ans. Le *ratio* de crédits par habitant dans le Nord était de 30 € alors que la moyenne nationale est de 38 €, soit un écart de –21%.

En 2014, 611 porteurs de projets ont été subventionnés (537 projets issus des associations et 74 issus des collectivités territoriales). Ce sont au total plus de 1500 dossiers qui sont gérés par la mission politique de la ville et égalité des chances qui est rattachée au Préfet délégué pour l'égalité des chances depuis le 23 mai 2014.

Pour **2014** le budget primitif notifié était de 19, 4M€ dont 17,4 M€ pour la mission politique de la ville et 2M€ pour le FIPD.

Des délégations complémentaires et des reports de crédits ont permis de le porter à un montant global de **21, 5 M€.**

Pour **2015**, le budget primitif est de **17 160 000 €**. Il a été calculé par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires selon la clé de répartition pondérée suivante : 80 % selon la concentration de population et 20 % selon le potentiel financier des collectivités et des EPCI. Cette répartition permet de concentrer les crédits sur les territoires les plus en difficultés avec un ratio moyen de 45,6€ par habitant qui varie de 33€ à 88€ selon les collectivités.

Une enveloppe supplémentaire de 8 % du budget initial doit être bientôt notifiée.

La dotation FIPD 2015 hors actions de prévention de la radicalisation pour le Nord est fixée à 1 949 678 €. Elle est en diminution de 2,94 % par rapport à 2014.

Dans le cadre du précédent programme de rénovation urbaine, qui a fait l'objet d'une convention avec le Conseil Régional, 28 conventions d'intérêt national ont été signées dans le département. 9 conventions locales ont également été négociées et signées par la délégation territoriale de l'ANRU, au sein du programme complémentaire.

Les 28 conventions nationales intéressent 31 communes, 58 quartiers et des territoires dont la typologie urbaine est très diversifiée.

Ceci correspond à un programme de production d'une offre nouvelle d'environ 8 100 logements sociaux, de démolition d'environ 8 900 logements locatifs sociaux ainsi que de réhabilitation de plus de 10 000 logements locatifs sociaux.

Le montant total de subventions ANRU programmé pour le département représente 720 millions d'euros, pour un programme d'investissement de près de 3 milliards d'euros. La participation de la Région s'élève à plus de 200 millions d'euros.

Le département du Nord est également concerné par le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) avec 2 conventions, l'une sur le territoire de la MEL et l'autre sur celui de la CAVM, pour une participation de l'ANRU de 15 millions d'euros et de l'ANAH de 18 millions d'euros.

Lancé en décembre 2014, le nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) a pour ambition, tout en poursuivant la logique de réduction des dysfonctionnements, d'identifier les perspectives de développement du quartier, en tenant compte du potentiel du site et des évolutions socio-économiques et urbaines de l'agglomération. Pour cette raison, le renouvellement urbain fait partie intégrante du volet urbain des contrats de ville 2015-2020.

Dans la Région Nord - Pas-de-Calais, 36 sites ont été retenus. Cinq milliards d'euros sont mobilisés, au niveau national, pour la mise en œuvre de ce programme. Pour la Région Nord-Pas-de-Calais, si le montant de l'enveloppe allouée aux projets d'intérêt national n'est pas encore défini, **les projets de renouvellement d'intérêt régional vont bénéficier de 100 millions d'euros alloués par l'ANRU**. La région Nord-Pas-de-Calais s'est engagée à financer un euro pour trois euros ANRU engagés.

Les projets retenus dans le cadre du NPNRU sont portés au niveau des EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) afin d'assurer une vision à l'échelle intercommunale. Il s'agit en effet de mettre en cohérence le projet de renouvellement urbain avec les priorités définies dans le contrat de ville et les engagements pris au sein de la conférence intercommunale du logement.

Tous ces éléments concourent à un effet de levier qui est essentiel pour la commande publique, et donc pour l'emploi qui demeure une de nos préoccupations communes majeures.